

Les divulgations du Prix Architecture Bretagne, 1992-2012

L'architecture contemporaine est souvent brocardée et ses auteurs tenus en suspicion. Depuis le XIX^e siècle, le piteux qualificatif marollien de *schieven architect* (architecte bancal), attribué initialement à Joseph Poelaert, maître d'œuvre contesté du palais de justice de Bruxelles, a même progressivement dérivé vers l'acception « d'infâme crapule », qui est la sienne aujourd'hui¹. Les architectes seraient donc mal aimés et l'architecture incomprise, ce que semblent confirmer la disparition de plusieurs revues de référence, dont *Techniques et Architecture* ; l'extinction de *Métropolitains*, émission qui honora France Culture ; et la récente fermeture de la principale librairie spécialisée de Paris. Toutefois, il est juste de préciser que la Bretagne, sans échapper à cette attitude méfiante, lui a ménagé de réelles compensations. Elle est une des rares régions à avoir suscité des recherches autocentrées sur sa production moderne et à l'avoir placée dans un large contexte idéologique impliquant les notions d'identité, d'emprunt et d'acculturation. De grandes expositions et de solides ouvrages en ont popularisé les résultats.

Concours et distinctions : une longue tradition

Depuis 1992, cette particularité bretonne trouve son point d'orgue médiatique à l'occasion de la remise du Prix Architecture Bretagne (PAB) décerné à l'initiative d'une association dont il convient d'évoquer la genèse : Maison de l'Architecture en Bretagne. Mais on notera d'emblée qu'en décidant de marquer sa naissance par l'organisation d'un concours, elle choisit de s'inscrire dans une tradition qui avait eu ses grandes heures mais avait aussi connu le discrédit avant de se revigorer dans la décennie précédente. L'affaire venait de loin, de 1671 exactement où le roi, sur le conseil de Colbert, avait fondé l'Académie d'architecture pour arracher les

1. BAILLY, Christine, *Si je vous étais contée*, Paris, Publibook, 2004, p. 92.

Les Marolles sont un quartier populaire de Bruxelles où se parle encore le *brusseleir*, un dialecte issu du brabançon, mais incluant de nombreux mots français.

jeunes talents à la formation routinière de la corporation. Les plus prometteurs se mesuraient dans des concours d'émulation, accédant parfois au plus prestigieux de tous, doté par le roi : le Grand Prix de Rome, décerné pour la première fois en 1720. Surmontant la Révolution, il survécut jusqu'en 1968 et, durant deux siècles et demi, fut le viatique suprême, donnant même droit d'office, après 1867, au diplôme d'architecte à tout lauréat qui ne l'aurait pas encore possédé.

Au cours du *xx*^e siècle, la Bretagne accueillit de nombreux premiers ou seconds Grands Prix et en fut fortement marquée : après la Seconde Guerre mondiale, Jean-Baptiste Mathon releva Brest, Michel Roux-Spitz Nantes et Noël Le Maresquier Saint-Nazaire, alors que Marc Brillaud de Laujardière esquissait la nouvelle Saint-Malo. Ils ne furent pas moins actifs durant les Trente Glorieuses où, par exemple, Christian Cacaut, Pierre Doucet et Jean-Robert Delb façonnèrent le nouveau visage de La Baule. Il appartiendrait au PAB de clôturer cette litanie : en 2002, la présidence de son jury fut en effet assumée par Daniel Kahane qui, trente-cinq ans plus tôt, avait été le dernier lauréat de ce prestigieux concours dont 1968 ne pouvait éviter de faire le sacrifice. En outre, mentionné lors des sessions du PAB de 1996 et 2006, Joël-Yves Gautier était lui aussi, selon l'expression consacrée, « monté en loge pour exécuter le concours de Rome » en 1962. Bien d'autres compétitions, souvent avantageusement dotées par des fondations, rythmaient le fonctionnement de la section Architecture de l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA). Loin de s'interrompre au terme de la scolarité, le challenge et la quête des récompenses se perpétuaient tout au long de la carrière : aux Salons, à l'initiative de revues et, bien sûr, sous l'égide de la Société centrale des architectes². Devenue Académie d'architecture en 1953, cette dernière délivre toujours des récompenses convoitées. Eugène Lesseney, qui présida le jury du PAB en 1998, en avait reçu la Médaille d'argent vingt ans plus tôt. Jugées désuètes dans leurs intentions comme dans leur forme, ces pratiques, pour la plupart, avaient sombré en 1968 ou s'étaient réfugiées dans des cercles obscurs. Mais, contre toute attente, le principe en fut repris quelques années plus tard.

Discrédit et renouveau

Un Grand Prix national de l'Architecture fut instauré par le secrétariat d'État à la Culture en 1975. Le ministère éponyme le délivre depuis. Christian Hauvette (1944-2011), qui en fut récipiendaire en 1991, présidait alors le conseil d'administration de l'École d'architecture de Bretagne où il fut professeur de 1994 à 2004. Il siégea au jury du PAB en 2000. Quant à Jean-François Revert, qui assumait des charges comparables, il fut en 1990 le second lauréat du Grand Prix de l'Urbanisme, également décerné sous l'égide du ministère de l'Équipement ; il serait mentionné au PAB en 2002.

2. La Société centrale des architectes français avait été créée en 1840 pour organiser la profession d'architecte qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne régissait encore.

Ce retour en grâce de la compétition bénéficia d'abord d'un changement de contexte dans l'attribution des marchés. Le décret sur l'ingénierie et l'architecture de 1973 puis la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985 généralisèrent en effet la pratique du concours, qui était tombée en désuétude. Dès lors, contraints de se mesurer fréquemment pour accéder à la commande, les architectes renouvelèrent profondément leurs approches et usèrent de nouveaux moyens d'expression afin de mettre leur parti en exergue, d'en faciliter la compréhension par les jurys et d'en accroître la séduction.

Dans ce contexte, le Plan construction et architecture (PCA) usa d'une habile stratégie, tirant la compétition du contingent pour lui offrir un lustre expérimental. Confronté à la frustrante médiocrité du logement, qui ne parvenait pas à se défaire des habitudes contractées dans la période normalisatrice des années 1950 et 1960, cet organisme du ministère de l'Équipement rechercha en effet l'innovation auprès de la nouvelle génération qui instruisait durement le procès de ses aînés. Le Programme architecture nouvelle (PAN) fut ainsi lancé en 1971 ; il s'ouvrit ensuite à d'autres thèmes (les équipements de quartier, les bureaux, etc.) puis, en 1989, élargit son horizon géographique et se mua en EuroPAN³. Fortement médiatisée et souvent prolongée par un accès précoce à la commande, la formule fut vite populaire chez les jeunes professionnels ; ils en firent un tremplin pour leurs carrières et le prélude souvent à d'autres reconnaissances. Ainsi, vainqueurs du PAN en 1974, Olivier de Sagazan et Guy Fauvet figurèrent en 1992 au palmarès du premier PAB. Jean-Marc Ibos, Catherine Rannou, Nicole Garo et Marc Boixel, lauréats eux aussi du PAN ou d'EuroPAN, et bien d'autres qui y prirent part – Christophe Le Moing, Laurence Croslard ou, récemment, Isabelle Cézé – seraient également sélectionnés pour le prix breton.

Autre initiative du PCA, prise en 1980, l'accès sur concours aux *Albums de la jeune architecture* tint un rôle similaire. Ibos, Rannou, Garo et Boixel, déjà lauréats du PAN, furent ainsi publiés, aux côtés de Jean-Pierre Pranas-Descours et de Michel Kagan sélectionnés pour les PAB de 2002 et 2008, mais aussi d'Odile Decq et de Françoise Jourda, qui en présidèrent les sessions de 2000 et 2006. Par ailleurs, relevant en 1983 une tradition portée jadis et naguère par *L'Architecte*, *Art National*, *L'Architecture d'aujourd'hui* et *L'Architecture française*, *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment* restaura l'Équerre d'argent. Elle fut octroyée à Roland Castro et Sophie Denissof en 1996 pour le remodelage de l'ensemble du quai de Rohan à Lorient qui, la même année, leur valut d'être lauréats du PAB. Henri Gaudin fut également un double récipiendaire, comme Jean Guervilly, premier lauréat du prix breton en 1992, récompensé d'un prix spécial de l'Équerre en 2006.

Le PAB ne saurait toutefois être considéré comme la tardive et banale déclinaison d'un principe universel. Il fut pionnier et de telles joutes régionales demeurent rares.

3. *Programme Architecture Nouvelle : 20 ans de réalisations*, Paris, PCA & Techniques et Architecture, 1992.

S'il compte aujourd'hui deux homologues, en Midi-Pyrénées et en Haute-Normandie, durant neuf ans il fut le seul régulièrement organisé en France et ne semble avoir eu qu'un aîné en Europe. Maison de l'Architecture en Bretagne, sur ce terrain, n'aurait été devancée que par le *Colegio oficial de arquitectos vasco-navarro*. Au prix Olaguibel, qu'il décernait depuis 1963 à un architecte pour l'ensemble de son œuvre, il avait ajouté en 1989 un concours triennal sur réalisations mettant ses mandants en concurrence.

Une profession rajeunie et augmentée

L'instauration du prix breton intervint en outre à un moment très particulier dont le tableau du conseil régional de l'ordre des architectes (CRO) établi en 1992 permet de prendre la mesure. Assurément, une page se tournait ; les personnalités, souvent présentes sur la première liste établie en 1943, qui hier encore dominaient la profession, brusquement s'éclipsaient. Entré à l'École régionale d'architecture de Rennes en 1919, Paul Lindu (1900-1991) venait de disparaître, laissant le rôle de doyens à Henry Auffret (1919-2007) et Yves Guillou qui, à son instar, avaient pris part à la Reconstruction. Inscrits après-guerre et bénéficiaires comme eux des grands chantiers des Trente Glorieuses, Georges Maillols (1913-1999) et Jean-Gérard Carré figuraient à leurs côtés. On remarquait encore la présence de Patrice Simon, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, dont le corps venait d'être mis en voie d'extinction. Ils ne tarderaient pas à passer la main. De surcroît, la génération suivante, qui avait peiné à s'imposer dans un système cadencé, prenait elle aussi progressivement ses distances : si l'on excepte Bertrand Tessier et Bernard Kaleski, venus en parrains de jeunes associés, Erwan Le Berre (1936-2010) fut d'ailleurs le seul de sa classe à participer au PAB où deux de ses réalisations seraient d'ailleurs mentionnées en 1998.

En fait, on assistait à un spectaculaire renouvellement : en 1992, 829 architectes émargeaient au CRO de Bretagne qui, douze ans auparavant, avait dû renoncer à sa suzeraineté sur la Loire-Atlantique et ne couvrait donc plus que les quatre départements de la région administrative. En dépit de cette amputation, il avait vu depuis le nombre de ses inscrits croître de 218 %. Parmi eux, 44 % avaient débuté leur exercice libéral entre 1975 et 1981, ce qui correspondait à une moyenne d'âge de 44 ans. Et 39 % étaient plus jeunes encore. Surtout, cinquante-cinq femmes figuraient désormais au tableau du CRO alors que quinze ans plus tôt, elles n'étaient que dix et pas une en Ille-et-Vilaine ! Cette évolution découlait évidemment de la démocratisation des études en architecture intervenue après 1968, effet direct de la suppression du concours d'admission qui, jusque-là, avait maintenu un *numerus clausus*. La rupture idéologique et théorique qui était alors intervenue entre les élèves et leurs aînés avait en outre poussé les jeunes diplômés à s'installer rapidement⁴. En 1992, Le PAB fut donc imaginé par des architectes entrés dans la lice au cours de

4. VIOLLEAU, Jean-Louis, *Les architectes et mai 68*, Paris, Éditions de la Recherche, 2005.

ces années de brusque élargissement des effectifs, qui furent souvent agitées. Pour en comprendre les raisons et les ressorts, il faut revenir sur la période effervescente où, en France, le souci de replacer l'architecture dans le champ de la culture anima enfin la profession accusée, sans doute excessivement, d'avoir longtemps bradé sans vergogne cet aspect pourtant essentiel de sa mission. Il est commun désormais de considérer la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture comme fondatrice de cette ère nouvelle pour avoir proclamé, dès son article premier, que « l'architecture était une expression de la culture ».

Elle vint en conclusion tardive d'une démarche entreprise au milieu des années 1960. Une première mouture avait été élaborée en 1971, à l'instigation de Jacques Duhamel, alors ministre de la Culture. Jugé insuffisamment protectionniste pour la profession, qui était alors malmenée par la réorientation de la production du logement vers l'habitat individuel, où il était rare de recourir à ses compétences, le texte avait rencontré l'hostilité de l'Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSAFA), constituée en 1969. Au cours des négociations qui suivirent, l'utilité publique fut alors concédée, ouvrant implicitement la porte à un recours obligatoire à l'architecte en toutes circonstances. Un projet de loi en ce sens fut ainsi voté en première instance par le sénat le 7 juin 1973. Mais l'affaire en était restée là pour des raisons circonstancielles (la mort de Georges Pompidou et l'ambition consécutive affichée par Valéry Giscard d'Estaing de concevoir un projet global de « société libérale avancée »), mais aussi pour des divergences idéologiques partageant les architectes⁵.

L'idéologie et le métier

La profession se fractura en effet. Pour beaucoup, l'UNSAFA, qui se disait consensuelle, n'aurait été qu'un syndicat de notables et de puissants bien décidé à faire barrage aux idéaux de mai 1968. Ils en voulaient pour preuve les propos peu amènes qu'on y tenait à l'encontre des unités pédagogiques (UP) qui avaient remplacé l'ENSBA et s'étaient faites, à de rares exceptions près, les creusets bouillonnants d'idées socialement et architecturalement nouvelles. L'appartenance affichée à l'UDR puis au RPR – il en serait député européen – de celui qui en devint le président à poigne en 1973, Alain Gillot, un Fougereais installé à Paris, augmentait évidemment la suspicion. Dans ce contexte, les conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), associations d'utilité publique créées par la loi de 1977 pour porter la bonne parole et prodiguer des conseils dans chaque département, constituaient une notable pomme de discorde. Du côté de l'UNSAFA, on y voyait un déguisement des ateliers populaires d'architecture et d'urbanisme préconisés par la Gauche. Désireux d'organiser une conciliation à quelques mois d'une élection cruciale, le ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie lança en 1979 une campagne très

5. LENGIEREAU, Éric, *L'État et l'Architecture, 1958-1981 : une politique publique ?* Paris, Picard, 2001.

médiatisée, « 1 000 jours pour l'Architecture », où la dimension culturelle, jugée fédératrice, fut puissamment mise en avant. Ne goûtant guère la diversion, l'UNSA, peu encline à donner quitus aux initiatives jugées lénifiantes du giscardisme, élaborait un « Projet pour l'Architecture » éminemment corporatiste.

Vinrent les élections présidentielles de 1981, dont le résultat aurait dû, selon la promesse de la Gauche, sonner le glas de l'Ordre. En devançant le requiem, de nombreux architectes cessèrent d'ailleurs de verser leur cotisation. Toutefois, peu désireux d'ouvrir un front improductif, le gouvernement remisa l'idée d'une suppression et, comme son prédécesseur, préféra cantonner le changement dans le domaine de la culture architecturale qui, dès lors, put compter sur un organisme *ad hoc*, l'Institut Français d'Architecture (IFA)⁶. Pompeusement conçu par « l'ancien régime » comme une démarque de l'ÉNA, il n'avait pas ouvert et se trouvait donc disponible pour un nouveau projet⁷. Totalement remanié et placé, après un court intermède, sous la présidence du conseiller d'État et maire de Paimpol Max Querrien, qui avait été directeur de l'Architecture sous Malraux, il fut doté d'un département des Expositions et de la Diffusion, crucial, dont François Chaslin, loudéacien d'origine, eut la charge. En 1986, l'IFA co-produisit avec l'association *Anaout Tisaverezh Breizh* une exposition sur l'architecture et les arts appliqués dans la Bretagne de l'entre-deux-guerres, qui fit date⁸. En 1998, année précédant le lancement sur les ondes de *Métropolitains*, dont il ferait le haut-parleur de l'architecture, Chaslin siégerait au jury du PAB.

L'heure, cependant, ne fut pas encore à la réconciliation. La montée en puissance des CAUE fit en effet naître de nouvelles préventions : les architectes libéraux dénoncèrent souvent la part trop belle qu'ils auraient faite aux autres protagonistes de l'aménagement, à la concertation regardée comme un populisme, ainsi que leur méconnaissance supposée des réalités économiques du métier. En outre, les organisations professionnelles et les services déconcentrés de l'État, malmenés par la décentralisation, y voyaient l'intrusion de partenaires immatures menaçant avec légèreté des équilibres très difficilement trouvés. Enfin, le sentiment douloureux d'une perte de notabilité s'accommodait mal, chez les plus avancés en carrière, de la monopolisation du fameux champ culturel par de jeunes confrères n'entretenant parfois qu'une relation distancée à la maîtrise d'œuvre. Cette frustration était avivée par le surgissement de doctrines et de théories architecturales nouvelles, qui accusaient souvent les différences entre les deux camps.

6. VIOLEAU, Jean-Louis, *Les architectes et moi* 81, s. 1., Éditions de la Recherche, 2010.

7. *Rapport sur les orientations de l'Institut Français d'Architecture : Programme d'action 1981-1982*, Paris, IFA, 30 mai 1981.

8. Un catalogue collectif fut publié à l'occasion : *Modernité et régionalisme : Bretagne, 1918-1945*, Liège, Mardaga, 1986.

Une maison pour l'architecture

Si les différends des années 1980 purent laisser des séquelles et gouverner durablement les esprits dans certaines régions, ce ne fut guère le cas en Bretagne. D'une part, seuls les Côtes-d'Armor et le Morbihan furent dotés de CAUE pérennes – celui du Finistère, récemment ressuscité, n'ayant connu qu'une existence cahoteuse et éphémère –, ce qui vidait de substance toute idée de concurrence. Par ailleurs, dès son accession à la présidence du CRO, en 1986, Jean-Pierre Nicolas avait appelé à réduire « les fractures que la profession avait subies » et affirmé que « la promotion des architectes était également celle de l'architecture ». Et de conclure : « L'ordre doit rajeunir son image et s'ouvrir vers l'extérieur. La profession doit sortir de son enclavement et dialoguer avec son environnement⁹ ». C'est dans ce contexte que s'instilla l'idée de reprendre la main en s'inspirant des « maisons de l'Architecture » dont certaines régions s'étaient dotées. Les deux premières étaient nées en 1982, en Bourgogne et en Basse-Normandie (où l'ambition devait faire long feu). L'Isère en 1984, puis la Lorraine (1986), la Franche-Comté (1988) et la Savoie (1990) avaient pris la relève. Parmi ces pionnières, certaines relevèrent de l'initiative d'une poignée d'architectes sans mandat. D'autres furent les émanations de conseils régionaux de l'Ordre (CRO).

Ce fut le cas en Bretagne : créée « pour traiter la promotion et la diffusion de la culture architecturale », l'association, dont les statuts furent déposés le 14 avril 1992, fut d'abord intégralement prise en charge par l'instance ordinale, s'appuyant en l'occurrence sur l'article 26 de la loi sur l'Architecture qui l'autorisait « à concourir au financement d'organismes intéressant la profession ». François Paumier assumait la double présidence de la maison mère et de son annexe durant tout son mandat ; en revanche, Laurence Croslard, qui lui succéda à la tête du CRO, après une année de reconduction de ce principe de fonctionnement, préféra une dissociation des responsabilités. En 1999, Lionel Dunet prit ainsi la présidence de Maison de l'Architecture en Bretagne (MAB). Gabor Magyar (1935-2007), Jacques Gefflot pour un bail renouvelé et enfin Xavier Fraud, qui avaient tous appartenu antérieurement au bureau du CRO, lui succéderaient. Passer la main ne voulait cependant pas dire se désengager : au terme de son mandat et après trois années d'une concertation conduite à la demande du Conseil national de l'Ordre, qu'il présiderait plus tard, Dunet porta le Réseau des Maisons de l'Architecture sur les fonts baptismaux en 2004.

La décision d'organiser un concours inaugural s'imposa vite au bureau de MAB, désireux de se manifester rapidement et spectaculairement, tant auprès de la profession, souvent dubitative, que du côté d'un grand public peu enclin à se pencher sur les choses de l'architecture. Cette première session fut organisée dans la précipitation. La moisson fut maigre : 17 projets seulement furent présentés au palais des congrès, à Lorient où Christophe Le Moing était installé. Cheville ouvrière de cette première manifestation de MAB, il était parvenu à convaincre la ville d'en jumeler l'aboutissement avec

9. NICOLAS, Jean-Pierre, « Éditorial », *Architecture*, n° 14, juillet 1986, p. 1.

la tenue du salon local de l'immobilier, habitude qui perdure. La profession, qui avait rechigné à participer, fut bien présente à la remise des récompenses le samedi 14 novembre 1992, élan qui ne s'est jamais démenti depuis. Ce premier palmarès consacra la relève : la moyenne d'âge des lauréats s'établit en effet à 40 ans. La presse nationale se montra laudative, confirmant le succès de l'entreprise et convainquant de la reconduire, sur un rythme biennal toutefois. Restait à concevoir des modalités d'organisation et de jugement éveillant l'intérêt et dissipant les craintes de partialité ou de légèreté dans l'attribution des prix.

Les interventions architecturales sont multiples ; les répartir en catégories pertinentes ne fut pas simple : leur nombre culmina à douze en 2004, pour s'établir ensuite à sept, qui avait d'ailleurs été la jauge de 1994 à 1998¹⁰. Le plus délicat à fixer fut toutefois la composition du jury. Au fil du temps, la présence des architectes en son sein a relevé de divers principes de représentation. L'arrimage à l'Ordre a longtemps prévalu : ainsi, en 2002, siégèrent côte à côte trois présidents de conseils régionaux et un vice-président du Conseil national. Grande nouveauté, ils étaient flanqués de trois confrères étrangers, mais tous titulaires, eux aussi, de mandats corporatifs au sein, respectivement, du *Collegi d'Arquitectes de Catalunya*, du *Royal Institute of British Architects* et de l'*Obec Architektu* tchèque. L'initiative fut reconduite en 2004 avec des représentants de l'*Association of Jersey Architects* et du *Vorarlberger Architektur Institut*.

En 2006, dans un contexte général de « désinstitutionnalisation » du jury, les membres élus des conseils régionaux de l'Ordre laissèrent fort logiquement leurs places à des responsables de Maisons de l'Architecture, conséquence directe de la création du Réseau. Deux ans plus tard y furent introduites des personnalités venues d'autres domaines de la création. Enfin, en 2011, annonçant le changement de dénomination qui, aujourd'hui, fait que nous devons parler de Maison de l'Architecture et des Espaces de Bretagne (МАЕВ), l'aréopage s'est enrichi de la présence d'un paysagiste. Progressivement, le jury s'était en outre resserré pour ne compter désormais qu'une douzaine de membres. Quant à « la société civile », elle est conviée depuis 2011 à choisir son lauréat par vote électronique, parmi les candidats sélectionnés. Le succès de la formule a été immédiat : elle a en effet recueilli 1 870 suffrages pour sa première édition. Restait à choisir, chaque année, un président garant de l'éthique des délibérations, mais capable aussi, par sa personnalité et son œuvre, d'apporter un incontestable prestige au PAB.

Un échantillon représentatif

En 1994, on sollicita donc Christian de Portzamparc. En remportant en 1992 le concours pour le Nouvel Équipement Culturel (NEC) rennais (aujourd'hui Les Champs libres), il avait fait un spectaculaire retour sur ses terres ancestrales, mais

10. Les catégories actuelles sont les suivantes : 1. Travailler-Accueillir ; 2. Apprendre-Se divertir ; 3. Habiter ensemble ; 4. Habiter une maison individuelle ; 5. Réhabiliter un équipement ; 6. Réhabiliter un logement ; 7. Aménager.

surtout, premier Français à jouir de cet honneur, il venait de se voir attribuer le *Pritzker Prize*. Il accepta, puis se défaussa, unique rebuffade dont MAB eut à pâtir. Tous ses successeurs furent des architectes à la notoriété bien établie, de la cadette Odile Decq au doyen Roland Schweitzer. Marie-Hélène Contal et Jean-Pierre Le Dantec furent les seuls à ne pas s'être illustrés principalement dans la maîtrise d'œuvre. On notera par ailleurs qu'Eugène Lesseney, venu de Saint-Lô, fut en 1998 l'ultime président à ne pas être établi à Paris où le centralisme français assigne la plupart des grandes carrières. Toujours est-il que l'examen minutieux des réalisations sélectionnées depuis vingt ans et des palmarès établis montre une étonnante continuité des jugements, épargnés des foucades, des effets de mode et des volontés de paraître. Le succès du PAB auprès de la profession en est la récompense.

Durant son premier âge, le nombre des réalisations soumises a en effet rapidement augmenté pour atteindre le nombre respectable de 168 en 1996. S'il a peiné ensuite à maintenir ce niveau, connaissant même une médiocre moisson en 2002, il a retrouvé la vigueur nécessaire pour réunir 222 propositions en 2010, date de sa dixième édition. Lors des premières sessions du PAB, rares furent les compétiteurs comptant moins de cinq années d'exercice libéral. Depuis 1998, si l'on excepte le cru 2004, il a été fréquent de soumettre un projet quelques mois seulement après son installation. Mais le plus étonnant est l'arrivée périodique de vagues de nouveaux inscrits au tableau : ce fut notamment le cas en 2006 et 2010. À l'opposé, on notera que les plus anciens des sélectionnés à la session de 2012 avaient prêté serment trente-neuf ans plus tôt. Surtout, le nombre et la qualité des protagonistes permettent de considérer que la collecte des réalisations ainsi faite, donne une idée assez fidèle des tendances qui caractérisèrent l'édification en Bretagne durant deux décennies, au moins de celles qui se réclamèrent d'une démarche structurée dans le champ de la théorie architecturale. Cette dernière réserve est évidemment d'importance si l'on considère le poids, considérable dans le parc domiciliaire breton, des maisons individuelles réalisées sans recourir à un architecte.

Dès lors, quelles sont les divulgations annoncées en titre ? Sans doute faut-il s'expliquer sur l'emploi de ce terme, qui pourrait laisser supposer que certaines pratiques auraient été sciemment dissimulées. Il n'en n'est évidemment rien. En revanche, que le contexte soit devenu si foisonnant que des tendances, pourtant bien formées, n'auraient été qu'entraperçues et ne se liraient que rétrospectivement dans leur ampleur et leur cohérence : certainement. Avec François Chaslin, qui en livra naguère sa conviction dans une conférence faite à l'invitation de l'École d'architecture de Bretagne, nous pensons en effet qu'à l'aube des années 1980, « les derniers grands débats se sont éteints », prélude à « des temps éclatés, traversés de modes éclectiques » où chaque architecte, comme chaque plasticien déjà, aurait été saisi par le vertige de la singularisation¹¹. Ce constat alarmiste d'un « état critique » ne s'est jamais démenti depuis, mais, contre toute attente, comme dans les structures dissipatives

11. CHASLIN, François, « Un état critique », *Espaces et sociétés*, n° 60, 1990, p. 73-82.

d'Ilya Prigogine, en Bretagne au moins, tout se passe pourtant comme si une auto-organisation était venue démentir le chaos d'abord perçu. Incontestablement, deux grandes tendances se sont affirmées et sont demeurées remarquablement stables durant les vingt dernières années, réputées pourtant capricieuses. On se gardera, bien sûr, de penser qu'elles seraient l'apanage de la Bretagne, mais le moment de leur essor, leur acuité et leur finesse, les arguments avancés pour les justifier, la qualité et la constance de leurs interprètes dénotent assurément une particularité.

La revanche du Purisme

En dépit du faible nombre de réalisations soumises à la première session du PAB, une orientation s'y manifesta avec éclat. Primée d'emblée, elle est demeurée dominante, sinon dominatrice, parmi les 541 projets sélectionnés depuis. Il est convenu désormais de parler à son propos de « Néo-modernisme », terme générique qui connaît des déclinaisons nuancées. En l'occurrence, le qualificatif renvoie à l'épopée architecturale de l'entre-deux-guerres et à une esthétique « puriste » s'en remettant, Le Corbusier *dixit*, au « jeu savant, correct et magnifique des volumes sous la lumière¹² ». Cette extase ne fut pas toujours partagée : consterné devant ces assemblages complexes, dépourvus de modénature, Camille Mauclair vitupéra « le nudisme des modernes » et, derrière l'ambition universaliste qui les animait, subodora un complot judéo-bolchévique visant à désagréger la culture occidentale¹³ ! Demeurée très minoritaire, pour ne pas dire anecdotique, cette pratique parvint cependant à s'imposer comme parangon de la « société machiniste » que le premier xx^e siècle inaugurerait ; elle est entrée dans l'histoire sous le label du « style international », que Walter Gropius lui avait attribué en 1925.

Malgré son éloignement des grands foyers où se manifestaient les avant-gardes, la Bretagne ne leur était pas restée insensible, ce qui avait d'ailleurs suscité l'ire des régionalistes inquiets devant toute édification éloignée des formules évocatrices de la tradition, garantes à leurs yeux d'une identité menacée par ailleurs¹⁴. En conséquence, les réalisations se réclamant de cette modernité apparemment apatride y avaient été rarissimes. Dès lors, comment expliquer la vigoureuse résurgence de cette esthétique, ébranlée de surcroît par la vague post-moderniste des années 1970 et 80, sur la scène bretonne de la dernière décennie du xx^e siècle et sa consécration par le PAB ?

Le surgissement de ce phénomène fut d'autant plus surprenant que la Bretagne semblait avoir creusé un sillon fécond en adhérant au courant naturaliste né jadis

12. LE CORBUSIER-SAUGNIER (pour Charles-Édouard JEANNERET et Amédée OZENFANT), *Vers une architecture*, Crès & Cie, s.d. (1923), p. 16.

13. MAUCLAIR, Camille (Camille FAUST), *L'architecture va-t-elle mourir ?* Paris, Nouvelle revue critique, 1933.

14. LE COUÉDIC, Daniel, *Les architectes et l'idée bretonne, 1904-1945 : D'un renouveau des arts à la renaissance d'une identité*, Rennes-Saint-Brieuc, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne/Archives modernes d'architecture de Bretagne, 1995.

au États-Unis d'une acculturation de l'architecture japonaise, puis acclimaté après-guerre dans l'Europe scandinave et nordique. Cette seconde voie de la modernité, loin de repousser la diversité, l'accueillait avec bonheur, suivant en cela l'enseignement de Frank Lloyd Wright, « sûr de ses racines et de son étoile », pour qui « l'unité dans la diversité était le dessein du Créateur¹⁵ ». En Bretagne, Yves Guillou (1919-2004) avait été le premier à emprunter ce chemin, inspiré disait-il par Richard Neutra, un ancien élève et collaborateur du maître de Taliesin, qui avait redonné crédit à un certain régionalisme en le justifiant par « des idiosyncrasies traditionnelles, des variations régionales dans l'attitude psychologique des consommateurs et la houle très irrégulière de la marée économique-technique sur les diverses parties de la terre¹⁶ ». Guillou s'était donc évertué, dans une certaine improvisation, à donner consistance à un naturalisme moderniste connotant la Bretagne¹⁷. Dans son sillage, une véritable école s'était formée, que Claude Petton (1934-2003), Bernard Guillouët et Erwan Le Berre avaient amenée à un niveau remarquable¹⁸. La plupart des jeunes architectes installés à la fin des années 1970 avaient donc logiquement envisagé de s'inscrire dans cette lignée, animés qu'ils étaient par deux grandes aspirations : régénérer la Bretagne dans le respect de la société de tradition, raviver les savoir-faire locaux et respecter un environnement maltraité.

Cette ambition généreuse se matérialisa dans quelques édifices prometteurs, notamment de Jean-Yves Philippe, Michel Velly et Jean-Lin Hamel, mais le désenchantement guettait. En effet, la pratique induite connut vite l'instrumentalisation au profit, d'une part, d'un renouvellement de la série marchande, que la jeune garde s'était pourtant promise de mettre à mal, mais aussi d'une administration d'avant la décentralisation, animée par l'intention de canaliser les pulsions identitaires dans les limites acceptables à ses yeux d'un décorum factice, constitutif de ce que Claude Lévi-Strauss qualifiait de « faux-évolutionnisme¹⁹ ». Contraints à la révision doctrinale, contre toute attente, les déçus du naturalisme moderniste se tournèrent vers la modernité jugée naguère excessive pour s'être affiliée aux arts plastiques davantage qu'aux arts appliqués et n'avoir dès lors constitué qu'un jeu de l'esprit, élégant mais dénué d'aspirations sociales.

Le refus hautain de stéréotypes

L'ajustement fut progressif : en 1991, Jean Guervilly avait encore montré une réelle sollicitude au monde en partance, à Saint-Quay-Portrieux, dans un ensemble

15. WRIGHT, Frank Lloyd, « Message à la France », *L'Architecture française*, n° 123-124, 1952, p. 3.

16. NEUTRA, Richard, « Le régionalisme en architecture », *L'Architecture*, n° 4, 1939, p. 109-116.

17. LE COUÉDIC, Daniel, « Yves Guillou, architecte d'une nouvelle Bretagne », *Bulletin de l'association Archives modernes d'architecture en Bretagne*, n° 12, juin 2004, p. 3-12.

18. *Id.*, « Claude Petton ou l'architecture chevillée à l'âme », *Claude Petton : Architectures et nature*, Brest, Musée des Beaux-Arts, 2006, p. 23-52.

19. LÉVI-STRAUSS, Claude, *Race et histoire*, Paris, UNESCO, 1953, p. 13.

de vingt et une maisons où la pierre s'était affichée frontalement, scellée en *opus incertum*. Puis c'en fut fini. Pour décrire le centre de long séjour de Keramour, à Rostrenen, qu'il soumit au PAB de 1994, il en référa sèchement à « une logique fonctionnelle d'ensemble qui se traduit par une rigueur quasi mathématique de l'organisation des fonctions et des masses ». En d'autres circonstances, il parla de « mécaniques silencieuses », ajoutant : « c'est dans l'absence que se trouve la beauté ». Nous voici bien près du « neutre » qui selon Jean-Louis Violeau et Maryse Quinton²⁰ caractériserait désormais l'architecture de David Cras. L'intéressé ne dément pas. Évoquant la médiathèque de Montauban-de-Bretagne (PAB 2010), il remarquait à juste titre « qu'elle ne proposait qu'une volumétrie minimale ». Cette véritable ascèse, caractéristique du Néo-modernisme le plus intransigeant, ramène à la branche « puriste » du Mouvement moderne. Puisant dans son vocabulaire, David Cras s'en réclamait d'ailleurs sans détour dans sa description de la salle multifonctions Le Ponant, qu'il avait édifiée à Pacé : « L'ensemble forme une composition plastique dynamique valorisant le volume opaque inhérent à ce type de programmes ».

Les sessions du PAB permirent régulièrement de rappeler que l'adhésion au Néo-modernisme découlait du rejet viscéral des signes ressassés d'une identité ramenée à quelques pauvres stéréotypes. En 1994, Thierry Mostini rappela ainsi « son refus de la typologie dite régionale » ; Gilbert Quéré et Christophe Jouan, dix ans plus tard, clamaient encore leur volonté « d'éviter les néo-locaux » et, en 2008 enfin, Alain Le Scour revendiqua « une rupture avec la typologie néo-régionale du pavillon pastiche ». Pour caractériser la nouvelle pratique, il faudrait alors parler d'une « architecture de résistance », expression qu'utilise Kenneth Frampton pour définir le Régionalisme critique dont il est le théoricien. Il se manifesterait « en référence aux conditions réelles ou supposées dans lesquelles une culture locale de l'architecture se développerait en opposition expresse à une domination²¹ ». Le premier à formuler l'hypothèse d'un Néo-modernisme de combat, au profit d'une Bretagne menacée par l'usage cynique ou dérisoire qu'on faisait des signes censés la résumer, fut le critique britannique Penny Mc Guire. En 1980, dans *Architectural Review*, il excipa en effet du Régionalisme critique pour expliquer la production de Velly, Guervilly et Lionel Dunet, soulignant qu'elle s'inscrivait dans le désir « *to re-evaluate key traditions of the past*²² ».

Mais cette tentative pour échapper à l'alliance objective du pouvoir central et du secteur marchand, en s'engageant dans une bataille à front renversé où le Néo-modernisme aurait été un antidote à la normalisation, ne s'apparentait-elle

20. QUINTON, Maryse et VIOLEAU, Jean-Louis, *Architecture contemporaine en Bretagne, xx^e-xxi^e*, Spézet, Coop Breizh, 2009.

21. FRAMPTON, Kenneth, « Cinq points pour une architecture de résistance », *Poïesis*, n° 5, 1997, p. 177-183.

22. MCGUIRE, Penny, « *Brittany buildings* », *The architectural review*, n° 1119, mai 1990, p. 74.

pas à un défi suicidaire ? En fait, la question s'était posée dès 1929, au sein d'un Mouvement breton imaginatif, encore préservé de la compromission. Dans une livraison de *Kornog*, essentiellement consacrée à l'architecture, Maurice Marchal avait déjà plaidé pour une adhésion déterminée à la modernité, dans la double intention d'effacer le tableau éclectique surchargé, que le XIX^e siècle avait légué, et de ne pas tomber dans le piège d'un régionalisme cantonnant lamentablement la Bretagne dans sa réputation de « terre du passé ».

Pour écarter les objections, il avait affiché la conviction que « l'art moderne n'échapperait pas à la diversification », en trouvant la certitude dans l'exemple des maîtres d'œuvre du Moyen Âge qui avaient voulu « créer une esthétique définitive, applicable en tous lieux », mais n'avaient pas échappé à « l'infinie fragmentation » des écoles romanes et gothiques. Pour Marchal, il en irait inévitablement de même pour l'architecture moderne, travaillée par « des hérédités oubliées, des habitudes millénaires de sentir et de concevoir », qui redonneraient substance à la particularité bretonne²³. Siegfried Giedion devait en reprendre l'idée en 1954, dans un article qui surprit de la plume de ce secrétaire général des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), qui en viendrait à prédire et souhaiter l'avènement d'un « *new regionalism*²⁴ ». Le lecteur attentif de Le Corbusier avait pu deviner dès 1946 cette révision inattendue ; dans *Manière de penser l'urbanisme*, il avait en effet affirmé que si « l'architecture d'aujourd'hui possédait un style... la maille en était suffisamment lâche pour offrir à chaque région ou pays l'occasion, s'il en était capable, de parler son propre langage²⁵ ». La question est donc de savoir si le matériau engrangé par le PAB laisse supposer que la Bretagne possède cette capacité et sait en tirer parti.

Un accent breton, pourtant

Des indices le laissent supposer. Les uns relèvent des circonstances de la commande, les autres de l'architecture *stricto sensu*. Ainsi, les Néo-Modernes donnent généralement leur meilleur dans des constructions permettant, selon la juste formule de DDL (Pascal Debard, Gwénolé David, Yoann Le Corvec) appliquée au centre culturel de Châteaubourg, « d'affirmer l'idée d'introversión » (PAB 2010). Les médiathèques, les salles polyvalentes, les gymnases ont donc leur préférence, car ils conduisent à manipuler des volumes simples selon des règles confinant à l'abstraction. Il n'est pas douteux que la particularité ancestrale de l'occupation du territoire, en l'occurrence, a joué en leur faveur. La Bretagne est en effet caractérisée

23. MARCHAL, Morvan, « Pour une architecture bretonne », *Kornog*, n° 2-3, février 1929, p. 38-39.

24. GIEDION, Siegfried, « *New regionalism* », *Architectural record*, 1934, repris dans *Architecture, you and me*, Cambridge (Mass.), Harvard Press, 1958, p. 176.

25. LE CORBUSIER, *Manière de penser l'urbanisme*, Boulogne, Éditions de L'Architecture d'aujourd'hui, 1946, p. 33.

par un semis de bourgs, chefs-lieux communaux à l'étonnante vitalité, fruit d'une histoire débutée avec l'émigration du haut Moyen Âge, qui organisa le territoire depuis les campagnes, dans un système paroissial largement préservé de l'autorité urbaine et de son système d'attraction²⁶. Bien qu'établissements primordiaux, ils étaient demeurés modestes, voire étiques, jusqu'au XIX^e siècle où ils prirent véritablement leur essor. Ils en accélérèrent formidablement la cadence dans la seconde moitié du suivant en profitant d'une rurbanisation dont le procès est sans doute trop vite instruit aujourd'hui. Dotées d'une population rajeunie et croissante, ces communes sont conduites à s'équiper, ce qu'elles font en installant à la lisière de leur bourg, le plus souvent par obligation, les nouveaux programmes, exigeants en surface et en emplacements pour le stationnement. En paraphrasant Coquard, Colleu et Charrier, nous dirions « qu'elles les posent alors dans un champ vierge », ce qui donne toutes ses aises au Néo-modernisme pour disposer les bâtiments solipistes qu'il affectionne, dans un exercice s'apparentant parfois au *land art*.

Mais pour conclure à une sauvegarde de la particularité, il convient évidemment de relever les marques d'un accent breton dans l'usage de cet espéranto architectural. La mairie du Foeil (PAB 1994) n'en est assurément pas dépourvue (fig. 1). D'ailleurs, commentant ce sobre parallélépipède intégralement revêtu, toiture-terrasse comprise, de minces dalles de granit de Plounevez-Quintin, son auteur, Michel Velly, se réclama « d'une modernité à la fois locale et universelle ». Quant à la maison de Sarzeau que David Cras présenta au PAB 2000, selon ses propres mots, « elle offrait sur une de ses faces l'aspect minéral traditionnel de la région grâce à un revêtement de pierre claire. En outre, le coloris gris ardoisé de l'étanchéité se fondait lui aussi dans la gamme des toitures avoisinantes ». En 2006, usant à bon escient d'un vocabulaire mathématique, Mickaël Tanguy a parlé de *mapping* pour définir cet usage décalé de matériaux ou de couleurs venant connoter des architectures dont les volumes et les lignes n'assumaient nulle continuité historique. Ce mot, qu'on pourrait traduire par « texturage », désigne ordinairement la technique employée en imagerie de synthèse pour appliquer un remplissage uniforme sur la représentation filaire d'un objet. Yves Guillou avait mis en œuvre la formule avec constance dès les années 1960, en utilisant l'ardoise en bardage. Il ouvrait ainsi à une pratique que Nathalie Coquard, Jean-François Colleu et Christophe Charrier ont résolument faite leur, comme l'a encore démontré le siège de la communauté de communes de la Côte de Penthièvre à Saint-Alban, lauréat du PAB 2011, où un mur de schiste de 25 mètres biffe le paysage (fig. 2).

L'intention différait peut-être chez Lionel Dunet, dont le parcours était bien différent, lorsqu'il dota la mairie de Lamballe d'un claustra de granit (PAB 1994) (fig. 3). Mais cette façon de proposer parcimonieusement un matériau réputé traditionnel, comme une citation, mérite tout autant l'attention. Elle se retrouve en

26. LOYER, Olivier, *Les chrétientés celtiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1965.



Figure 1 – Mairie, Le Foeil, Michel Velly, PAB 1994



Figure 2 – Siège de la communauté de communes de la côte de Penthievre ; Nathalie Coquard, Jean-François Colleu et Christophe Charrier, PAB 2011

effet régulièrement, notamment chez Thierry et Julien Mostini qui livrent pourtant des architectures résolument modernistes et d'un raffinement déployé jusqu'au moindre détail. La pierre en touches discrètes – murets et allèges – qu'ils ont disposée dans deux réalisations couronnées au PAB, les collèges Andrée Récipon d'Orgères (2008) (fig. 4) et Nelson Mandela de Plabennec (2011), installe l'idée d'un hommage au moment d'une succession, illustrant l'adage qu'une visite en Bretagne avait inspiré à Le Corbusier : « Un standart meurt, un standart naît » (*sic*)²⁷.

27. LE CORBUSIER, « Un standart meurt, un standart naît », *Almanach de l'architecture moderne*, Paris, Crès & Cie, s.d. (1926), p. 85.



Figure 3 – Mairie, Lamballe, Lionel Dunet, PAB 1994



Figure 4 – Collège Andrée Récipon, Orgères, Thierry & Julien Mostini, PAB 2008

Les édifices du néo-modernisme peuvent encore, à la manière des fabriques dans les jardins pittoresques, contribuer à révéler un paysage. Le plus abouti de la production de David Cras et Pascal Debard se confronte ainsi au paysage naturel, laissant les autres constructions à bonne distance. C'était le cas de l'école primaire de Ploumagoar, qui les fit conjointement lauréats du PAB 2002, avant que l'urbanisation ne la rejoigne (fig. 5) ; ou encore de la médiathèque de Languidic, œuvre du second, qui fut distinguée en 2006. Le propos peut même prendre une saveur spéciale dans la déréliction, approchant alors une esthétique dont le cinéma néo-réaliste a fait bon usage. Valérie Tréguer et Gwenaëlle Velly en ont fait la démonstration sur un délaissé de l'ancienne gare de marchandise de Plerguer, auprès d'une voie oubliée, où elles ont logé un centre de secours « dans un prisme pur », exercice qui s'apparente à une installation au sens des arts plastiques (PAB 2011) (fig. 6).



Figure 5 – École primaire, Ploumagoar, David Cras et Pascal Debard, PAB 2002



Figure 6 – Centre de secours, Plerguer, Valérie Tréguer et Gwennaëlle Velly, PAB 2011

Une affaire de contexte

Le contextualisme, seconde grande tendance révélée par les dix premières sessions du PAB, est par nature polymorphe. Christian Norberg-Schulz, qui en fut le théoricien principal, l'envisageait comme « une nouvelle approche phénoménologique qui permettrait de se lier d'amitié avec l'environnement » et de trouver ainsi « un équilibre existentiel ». Sur ce fondement, il préconisait « une adaptation créatrice » conduisant à « une architecture de sollicitude²⁸ ». Paradoxalement, le Néo-modernisme peut parfois y mener. En effet, le Mouvement moderne dont il se réclame fut ruraliste à bien des égards. En quête d'une simplicité morale, il crut souvent en déceler le

28. NORBERG-SCHULZ, Christian, *L'art du lieu*, Paris, Le Moniteur, 1997.

ferment dans les sociétés paysannes qui, de William Morris à Le Corbusier, avaient été regardées comme un conservatoire du socialisme des origines, préservé du souci de paraître et donc du superfétatoire : « la source pure », avait dit Béla Bartok. Mais, pour beaucoup, ce n'est plus de l'antique maison paysanne – « exacte comme la marée qui monte est exacte », écrivit Le Corbusier – qu'il faut chercher la leçon : elle serait désormais trop éloignée dans le temps et trop rare dans l'espace. Surtout, elle nourrirait l'ambiguïté pour avoir été trop souvent mobilisée par un pittoresque qui en contredisait l'essence. On notera toutefois l'exception revendiquée à Morgat par Michel Grignou, désireux en l'occurrence de « réinterpréter l'habitat traditionnel ». Mais au lieu de rechercher une parenté dans la silhouette de ses bâtiments, il s'attarda sur la logique de leur installation. Il en vint alors à disloquer les volumes et à en disposer les éléments de guingois, au gré des pentes, des orientations et des surfaces. Un tel « pliage » (*sic*) lui valut le PAB 2010 (fig. 7).

Mais aujourd'hui, ce sont généralement les édifices tout de fonctionnalité et d'économie de moyens, dont l'avènement contribua à désengluer les campagnes de leurs archaïsmes dans les années 1950, qui retiennent l'attention. David Cras et Bruno Le Pourveer, pour abriter le service des jardins du château de La Roche-Jagu, en ont référé aux granges et même aux premiers bâtiments d'élevage hors-sol auto-construits de façon rudimentaire (PAB 2004) (fig. 8). La parenté des programmes justifiait ici le parti, qui s'étendit aussitôt à d'autres destinations, principalement toutefois à la maison. Mickaël Tanguy à Langon (PAB 2004), Catherine Rannou à Plougasnou (PAB 2006), Mathieu Le Barzic à Plédran (PAB 2008), Christophe Gauffeny à Boquéo (PAB 2010) et Isabelle Hiault au Rheu (PAB 2011) (fig. 9), tous ont mentionné le bâti agricole comme typologie d'appui. Un fonctionnalisme populaire, produit d'une démarche dépourvue d'intentions architecturales, viendrait donc à nouveau alimenter la théorie.

Il s'agit en fait d'un procédé créatif de nature analogique, métaphorique même parfois. Lionel Dunet s'est ainsi réclamé de la halle pour concevoir la médiathèque de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, qui pourrait se confondre avec une réhabilitation inspirée (PAB 2010). Cette quête d'une familiarité requiert « une déférence à l'égard des bâtiments existants », ce qui peut amener à perpétuer le souvenir de fonctions révolues ou démenagées. Construisant le restaurant Key Malo en bordure du canal Saint-Martin, à Rennes, Jean-Pierre Renault a voulu ainsi en faire allégoriquement « la nouvelle maison de l'éclusier » ; pour cela, matériaux et couleurs connotés ont été appelés à la rescousse (PAB 1998). Deux ans plus tard, devant édifier la nouvelle gare de Lannion, Philippe Fauquert a puisé dans un même registre pour stimuler le souvenir, optant pour la brique « car elle composait l'essentiel de la précédente station aujourd'hui démolie mais demeurée très présente dans la mémoire collective ». Il ajoute : « La réutilisation de ce matériau comme symbole d'identité se voulait une relecture et une réinterprétation des stéréotypes appartenant à ce type de réalisations » (PAB 2000).



Figure 7 – Maison individuelle, Crozon-Morgat, Michel Grignou, PAB 2010



Figure 8 – Locaux techniques et administratifs du domaine de La Roche-Jagu, Ploëzal, David Cras et Bruno Le Pourveur, PAB 2004



Figure 9 – Maison de fonction de l'INRA, Le Rheu, Isabelle Hiault, PAB 2011

La volonté de perpétuer la longue durée conduit aussi à revisiter des volumes ou des dispositifs connotés : pour loger le Ciné Manivel sur le vieux port fluvial de Redon, Olivier Baudry a fait en sorte que son bâtiment « s'ancrât dans l'histoire locale en intégrant les différentes composantes de son environnement : volumétrie composite, réinterprétation des formes et des matériaux industriels » (PAB 2010). Plus récemment, Le Trionnaire et Tassot, à Saint-Malo, se sont réclamés de la silhouette générique des docks pour élever quarante-sept logements à proximité du bassin Bouvet (PAB 2010). Dans un sobre édifice d'angle de l'ancien faubourg brestois du Pilier-Rouge, Bernard Halet et Michel Villette ont à leur tour illustré la démarche, mais dans le contexte de mitoyenneté d'un tissu constitué, qui aurait pu lui paraître hostile, s'en expliquant par la perpétuation de particularités discrètes dont l'endroit nourrit sa personnalité : « La volumétrie et les percements reprennent les principaux éléments de vocabulaire des immeubles caractéristiques du secteur... Le dernier niveau est ainsi marqué par un débord de toiture soutenu par de fins poteaux, dispositif typique du quartier » (PAB 2000).

Le terreau des occupations anciennes

Aussi retors peut-il parfois sembler, le morcellement du foncier constitue également un puissant levier pour le contextualisme. Adeptes des conceptions *a minima* hautement revendiquées (PAB 2004), jamais aussi à l'aise que dans l'isolement, Benoît Robert et Nicolas Sur, en s'installant dans le bourg de Pluduno, ont ainsi montré les infinies ressources du parcellaire. Le centre culturel et la halte-garderie, qu'ils y ont glissés en second rang, permettent assurément de laver le Néo-modernisme de sa réputation d'intransigeant et de lui reconnaître une bonne volonté, parfois, à se plier aux bizarreries des situations héritées. Primée en 2008, cette réalisation engendre à son tour des venelles et des cours, révélant la richesse des successions et divisions du foncier, qui déjouent la rationalité immédiate pour la soumettre aux exigences de la complexité. Valérie Tréguer et Gwenaëlle Velly leur furent également redevables de leur première récompense pour trois maisons de ville à la haute silhouette habillée de zinc, qu'il avait fallu placer sans marge sur des parcelles en lanière délimitant une modeste placette atteinte par une venelle de La Mabilais (PAB 2000). De leur côté, Thierry et Julien Mostini avaient initialement regretté qu'on ne fit pas terrain net pour accueillir les trente-huit logements dont ils avaient la commande sur la place de La Tour d'Auvergne à Quimper. Ce fut leur chance. Un édifice conservé, et la découpe en dentelle du bien-fonds qui en résultait, les amenèrent à un travail de haute couture nécessitant le recours sans hiatus à diverses écritures en fonction des voisinages (PAB 2002).

Toutes ces attentions manifestaient un intérêt désormais soutenu pour la ville stratigraphique qui sans cesse se renouvelle sur le terreau des occupations anciennes, en y recherchant substance. Hervé Perrin et Laurent Martin en avaient donné le la à Rennes, dès 1994, en installant tranquillement, sur une parcelle d'angle, la maison



Figure 10 – Restaurant Tai Shogun, Rennes, Philippe Barré et Agnès Lambot, PAB 2010



Figure 11 – Îlot commercial du Chapeau rouge, Quimper, Mark Wilson (Groupe 6), PAB 2012

communautaire de la congrégation des Filles de Jésus, sachant en l'occurrence se conformer à la règle de l'alignement sans renier le moindre engagement moderniste coulé ici dans un béton d'anthologie. Cette aisance à composer avec les contingences fut la force et l'originalité du projet urbain rennais, qui s'est largement déployé dans ce qu'Alexandre Chemetoff a joliment nommé « des quartiers en activité ». Les vertus de la formule ne se démentent pas, quitte à imposer d'acrobatiques performances. Lionel Dunet avait dû, déjà, étirer ses Belles de Vilaine, pour les amener jusqu'au Mail (PAB 1998). Ce n'était que prolégomènes. La moindre parcelle est maintenant prétexte à des installations virtuoses : Pierre Jolivet pour deux logements sur une placette ; Philippe Barré et Agnès Lambot pour le restaurant Tai Shogun ont récemment montré que le jeu en valait décidément la chandelle (PAB 2010) (fig. 10). On y verra, de surcroît, une célébration de la ville intelligemment et plaisamment dense, économe de son foncier et désireuse de ramasser ce qui se dispersait encore il y a peu. Bref, une contribution au développement durable (fig. 11).

En quête d'un développement durable

Une quasi-absence au palmarès, une grande discrétion pour le moins, ne laisse toutefois d'étonner. Nous aurions pu en effet nous attendre, tant de la part des concurrents que des jurys, à une allégeance précoce, ostentatoire même peut-être, à la doctrine du développement durable, qui aurait brusquement et spectaculairement influencé la production en général, la sélection en particulier. En fait, le PAB n'en a vu la préoccupation s'afficher clairement qu'en 2004. Il est juste de préciser qu'il lui fit aussitôt bon accueil puisque le jury décerna un « prix coup de cœur » à Emmanuelle Millet et Sébastien Chauchat, concepteurs et auto-constructeurs d'une extension de maison, à Vannes, qui était un véritable manifeste : chanvre banché, douglas non traité, circuit de l'eau optimisé, etc. Volontairement composite, la façade recherchait le cousinage des architectures libertaires qu'une certaine Amérique, pionnière dans la conviction écologique, avait popularisées à l'aube des années 1970²⁹ (fig. 12).

Sélectionné pour ce même PAB, Mickaël Tanguy avait également proclamé sa conviction d'un nécessaire infléchissement des pratiques. La maison qu'il avait construite à Langon était d'ailleurs dotée de puits canadiens et recyclait les eaux de pluie. Installée parmi les arbres et construite en bois, elle ressuscitait le mythe de Walden, laissant supposer, autrement que la construction vannetaise mais dans un même credo, que dorénavant l'architecture serait visuellement travaillée par la soumission aux impératifs d'un développement soutenable. Le siège de l'Institut du management environnemental, que Philippe Madec présenta à la session suivante, vint en renforcer l'augure. Pourtant, tout aussi attentifs à la question et en ayant consciencieusement recherché la résolution dans une conjonction des énergies solaire

29. RUDOFISKY, Bernard, *L'architecture insolite*, s.l., Librairie Jules Tallandier, 1979.

et géothermique, ni Jean-Pierre et Julien Chouzenoux, auteurs de l'emblématique École pour la nature et l'homme du Guerno, ni Valérie Huicq et Pierre Béout pour concevoir l'extension du centre médical Rey-Leroux à La Bouëxière, ne s'étaient franchement écartés des écritures éprouvées. Le débat demeurait donc pendant entre les tenants d'une formalisation nouvelle des projets, logiquement influés par des données programmatiques inédites, et ceux qui subodoraient là un réveil opportuniste du fonctionnalisme, qui aurait guetté l'occasion d'une revanche depuis sa déroute des années 1970.



Figure 12 – Maison individuelle, Vannes, Sébastien Chauchat et Emmanuelle Millet, PAB 2004

Le PAB de 2008 montra que le souci écologique habitait dorénavant les esprits. Cinq projets sélectionnés cette année-là fondaient leur argumentation sur la prise en compte de ces données en amont de la conception. Le groupe Arcau, auteur du siège de la communauté d'agglomération du pays de Vannes, expliqua même avoir recouru aux compétences d'un « géobiologue », leur confrère Bernard Menguy en l'occurrence. Cet architecte, aujourd'hui très productif, figura effectivement parmi les premiers adeptes d'une architecture précautionneuse, bien avant que la préoccupation ne s'en généralisât. Mais il n'a jamais fait d'envoi au PAB. L'idée implicite que les critères présidant à l'attribution d'un prix d'Architecture seraient inappropriés aux productions portées par une authentique aspiration écologique explique peut-être cette réserve. Nous serions alors face à un nouvel épisode de l'ancestrale contestation de l'Académie par les « véritables Modernes » que certains environnementalistes penseraient être désormais.

En fait, devenue universelle, la recherche d'un développement durable n'a pas échappé à l'institutionnalisation, dont René Lourau a démontré l'aspect inéluctable³⁰. Elle s'est donc progressivement normalisée au gré de certifications aux exigences de plus en plus drastiques. Le PAB 2011 a reflété cette nouvelle donne. Il a en effet consacré la résidence Languedoc, œuvre de Clément Gillet, qui regroupe 239 studios pour étudiants et trente-huit logements sociaux. Elle se targue d'être le premier immeuble collectif rennais à recueillir le label Bâtiment Basse Consommation (BBC). Un prix spécial a en outre été attribué à Jean-Pierre Meignan pour le siège du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine construit à Saint-Jacques-de-la-Lande, qui est le premier bâtiment tertiaire certifié HQE en Bretagne. On peut cependant supposer que la performance n'est venue qu'en surcroît : la qualité architecturale jaugée avec les habituels instruments d'appréciation en a certainement été le principal discriminant. On notera toutefois que le critère énergétique et son corollaire, la traque des ponts thermiques, ont directement influencé la conception plastique de Gillet : conduit à utiliser une double peau, il en a fait le prétexte à une composition réactivant l'Op'Art (fig. 13). La capacité des arts plastiques à subsumer les contraintes techniques sous leur vision de l'architecture ne serait donc pas entamée.

Des architectures buissonnières

À côté de sa « fonction miroir », rendant flagrantes les lignes de force de la production architecturale bretonne, le PAB a su déceler et parfois récompenser des réalisations qui se situaient nettement en marge des grands courants : le cousinage du *design* d'objet entretenu par Yves-Marie Maurer et Lionel Orsi ; les funambulesques géométries d'Henri Gaudin dans le grand théâtre de Lorient (fig. 14) ; l'usage rigoureux de la classique composition ternaire par l'agence DDL dans l'opération *Symetria*,

30. LOURAU, René, *L'analyse institutionnelle*, Paris, Minit, 1970.



Figure 13 – Résidence Languedoc, Rennes, Clément Gillet, PAB 2011



Figure 14 – Grand théâtre, Lorient, Henri Gaudin, PAB 2004

à Rennes (PAB 2010) ; le brutalisme de *L'Echonova*, scène des musiques actuelles de Saint-Avé due à Ivan Franic et Michel Garcin (PAB 2011), etc. Plus subtils encore, les jurys n'ont jamais enfermé les architectes dans le langage qui avait fait leur réputation, admettant donc l'école buissonnière pourvu qu'elle fût inspirée. Dominique Bonot, Néo-moderne affirmé en maintes circonstances, fut ainsi sélectionné pour avoir revisité le régionalisme à Trégastel (PAB 2002). Quant à Joël-Yves Gautier, mentionné en 1996 pour la blanche et puriste installation de l'IFSIC sur le campus de Rennes-Beaulieu, il le fut à nouveau deux ans plus tard, mais pour une annexe du Théâtre national de Bretagne, qui ramenait aux puissantes maçonneries contestatrices du *Team X*. En outre, bien que renouvelés, les jurys du PAB sont parvenus à « suivre » quelques architectes discrets dont la production, hors des chemins battus, s'est fortement personnalisée au fil du temps. Il en va ainsi de Michel Quéré et de Michel Grignou, plusieurs fois cités et simultanément primés en 2010.

Si les dix premières sessions du PAB ont fourni, comme nous le pensons, de précieuses indications architecturales, elles ont également renseigné sur la vitalité de la profession, montrant notamment le remarquable dynamisme des Côtes-d'Armor, dont le pourcentage des projets sélectionnés excède nettement celui des architectes qui y sont établis. C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, de l'Ille-et-Vilaine et du Finistère, ce qui ne laisse de surprendre car le Morbihan a été le département proportionnellement le plus fécond en installations ces dernières années : il se situe désormais en second rang régional. La tendance se vérifie si l'on s'intéresse aux projets mentionnés et lauréats. À nouveau, les Côtes-d'Armor font brillante figure : elles viennent en deuxième position et se rapprochent significativement de l'Ille-et-Vilaine.

Depuis 2011, les prix sont décernés annuellement : à Lorient une année sur deux, comme par le passé, et dans une ville différente à chaque session intermédiaire. Brest et Rennes ont éterné la nouvelle formule. Ce nouveau rythme n'a guère émoussé l'intérêt que la profession porte au PAB : 159 projets ont ainsi été soumis en 2013. Il est donc probable que cette compétition, imaginée naguère dans la précipitation, continuera à renseigner utilement sur l'évolution de la production architecturale bretonne.

Daniel LE COUÉDIC
professeur à l'Institut de Géoarchitecture (UBO)

NB. Cet article restitue l'essentiel d'une recherche effectuée en 2012 (*L'Architecture aurait donc un prix*) à la demande de Maison de l'Architecture et des espaces de Bretagne (MAeB), qui célébrait alors son vingtième anniversaire. Il n'analyse que les projets sélectionnés de 1992 à cette date. Les citations des architectes mentionnés ou lauréats ont été tirées des catalogues édités depuis 1994 à l'occasion de la proclamation des résultats. Toutes figuraient sur les panneaux déposés par les concurrents et ont donc été parties prenantes du jugement. Les photographies illustrant l'article proviennent du fonds de MAeB, constitué à partir des envois des candidats.

RÉSUMÉ

Tous les deux ans de 1992 à 2010, puis annuellement, Maison de l'Architecture en Bretagne, association née dans le giron du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes mais qui s'en est progressivement émancipée, décerne des prix couvrant l'ensemble des programmes bâtis. L'étude des 541 réalisations sélectionnées au cours des vingt premières années, mais aussi des informations et arguments fournis par leurs auteurs, ne corrobore guère l'idée généralement admise, selon laquelle la production architecturale serait désormais pulvérisée en d'innombrables expressions instables relevant du système de la mode. Au contraire, cette rétrospective montre la persistance de tendances qui, pour relever de principes universels, n'en trouvent pas moins une consistance ou une signification particulière en Bretagne.

